Livret d'information pour les professionnels intervenant sur l'espace public



Ce livret fait partie du kit « Chancre coloré », un ensemble d'outils pour les gestionnaires et propriétaires de platanes et toutes les personnes qui interviennent sur ou à proximité de ces arbres. Ce kit rassemble les documents destinés à accompagner les professionnels et la population pour connaître, repérer et gérer cette maladie mortelle pour les platanes contre laquelle la lutte est obligatoire.

Consultez le Guide de bonnes pratiques de lutte contre le chancre coloré >



© Plante&Cité/ Aurore Micand









Platanes en danger! Vous pouvez les protéger du Chancre Coloré

Le **Platane**1ère espèce
d'arbres d'alignement
en France

+ de 15 000

platanes sont abattus chaque année en France à cause d'une contamination par le Chancre Coloré I arbre
infecté =
jusqu'à 100
platanes abattus

50%

des platanes du Parc de la Tête d'Or à Lyon ont été abattus en 20 ans

Comment reconnaître un platane?

Pour identifier les autres essences de platane, consultez la base nationale de référence Floriscope :

-> www.floriscope.io



PLATANE ENTIER port libre



TRONC droit, pouvant atteindre 40 m, écorce lisse, bariolée et s'exfoliant en plaques minces



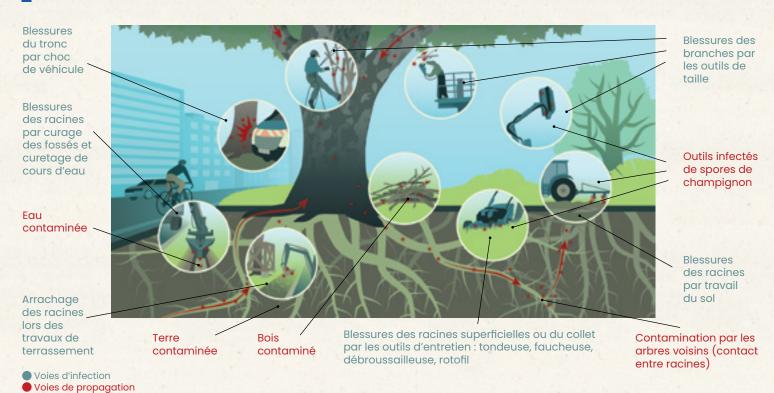
FEUILLES caduques de grande taille, palmées, 3 ou 5 lobes



FRUITS
boules brunes qui forment
souvent un tapis au pied de
l'arbre

Les situations à risque

L'arbre est un organisme vivant dont nous voyons le tronc et les feuilles mais qui cache des racines sous terre. Toute blessure aux branches, tronc ou racines peut contaminer l'arbre et conduire à sa mort. Sur platane, les outils souillés et les blessures peuvent condamner l'arbre, en 2 à 3 ans, en lui transmettant le chancre coloré. Le sol au pied des arbres malades reste contaminé pendant au moins 10 ans.



Vous intervenez à proximité de platanes ? **Désinfectez vos engins et outils!**

2 000 000 €

c'est le coût du remplacement d'un alignement de

100 platanes

85%

des nouveaux foyers sont dus à des actions humaines (machines diverses : engins de TP, outils de coupe, etc.)

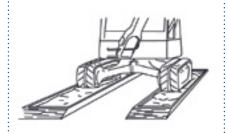
La réglementation impose de désinfecter les engins et outils ayant été au contact des platanes ou de leurs résidus.

Quand: En début et fin de chantier ou entre deux sites ou deux chantiers / entre chaque platane en zone délimitée (sauf dérogation).

Où: Pour toute intervention réalisée à proximité de platanes, dans le sol, dans un rayon compris entre le tronc du platane et 5 m au-delà de l'aplomb de son houppier.

QUOI: tout matériel pouvant être en contact avec les racines du platane ou de la terre contaminée*.





1 Faire passer l'engin dans un rotoluve.



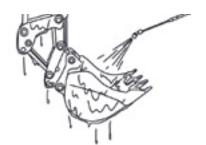
2 Installer l'engin sur une bâche étanche.



3 Nettoyer mécaniquement les parties travaillantes pour enlever tous les résidus (brossage, jet d'eau haute pression).



4 Nettoyer mécaniquement l'engin (roues, chenilles, bennes, cabine, etc.) pour enlever tous les résidus (brossage, jet d'eau haute pression).



5 Pulvériser jusqu'à ruissellement avec un produit désinfectant autorisé pour l'usage*.



6 Evacuer et faire traiter les différents déchets et restes de bouillies.



- * Pour tout matériel en propre ou de location de type :
- ⇒ bulldozer, chargeur, dumper, pelleteuse ou excavatrice, mini-pelle, trancheuse, etc.
- ⇒ outils manuels : pelle, barre à mine, pioche, racloir, grattoir, etc..
- < Consulter la liste nationale des produits à utiliser.

Astuces pour le bon déroulement du chantier

Spécialiser une équipe dans la désinfection.

Prévoir plusieurs jeux d'outils. Prévoir du temps supplémentaire pour la désinfection. Insister sur les parties travaillantes des engins de chantier. Utiliser des éléments absorbants (chanvre, lin, etc.) sur les bâches pour absorber les effluents.

En dernier recours, désinfecter le petit outillage avec de l'alcool à 70° (inflammable), de la javel à 2% (corrosif), un passage des lames au chalumeau.

Vous intervenez à proximité de platanes ? **Protégez les troncs et les racines!**

La réglementation et les bonnes pratiques imposent de :

INSTALLATION DU CHANTIER

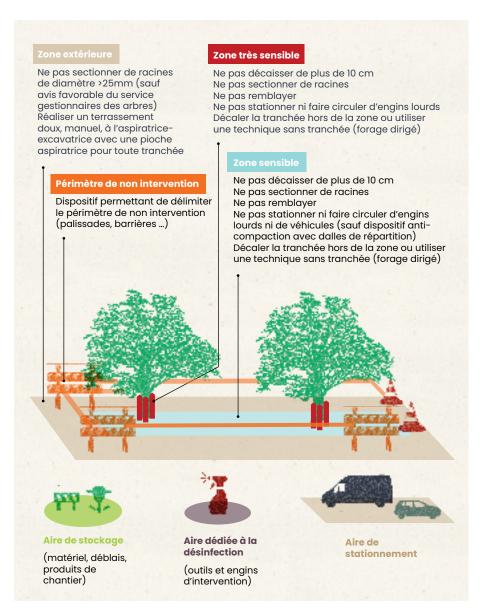
- 1 En zone délimitée, déclarer le chantier 15 jours avant le début des travaux.
- 2 Définir la zone de protection de l'arbre et mettre en place des dispositifs de protection:
 - palissade en bois de 2m tout autour de la zone de protection (circonférence du tronc à 1m x 4),,
 - ou tuyau souple sur 2m de hauteur enroulé autour des troncs (+ planches en bois de 2m autour du tuyau).
- 3 Pour faire valider les dispositifs de protection, contacter le service gestionnaire des arbres.
- 4 Pour tout sectionnement de racine ou de branche, contacter le service gestionnaire des arbres.
- 5 Nettoyer et désinfecter le matériel avant toute intervention (respecter les mesures de prophylaxie consignées dans le CCTP).

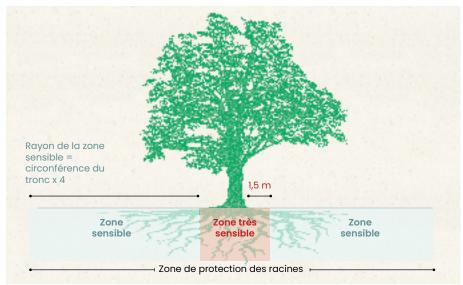
PENDANT LE CHANTIER

- 1 En zone délimitée, travailler de la zone saine vers la zone infestée.
- 2 En zone infestée, ne pas enlever ni déplacer le sol sans l'autorisation du SRAL-DRAAF régional (dérogation).
- 3 Utiliser un outil de coupe aiguisé et désinfecté pour toute section de racine ou de branche.
- 4 Ne pas élaguer, ni blesser l'arbre ni l'utiliser comme support.

APRÈS LE CHANTIER

- 1 Nettoyer et désinfecter le matériel d'intervention.
- 2 Nettoyer les arbres des poussières accumulées au jet d'eau.
- 3 Reboucher les tranchées avec de la terre végétale saine ou avec les terres extraites.





En cas de dégâts causés à un arbre de son patrimoine, le gestionnaire peut avoir recours à un outil d'évaluation quantitative du préjudice subi par l'arbre, et calculer le dédommagement à réclamer à l'auteur des dégâts via le Barème de l'arbre.

